

nous nous en tenons à divers Conciles, des prières à peu près semblables, non plus avant l'Ascension ou au printemps, mais bien au commencement de novembre, au moment des semaines. L'auteur des *Origines du culte chrétien* auquel j'emprunte ce détail fait remarquer que "ce n'étaient pas les seules : suivant les lieux, on en faisait d'autres au jeûne de la Pentecôte ou à l'équinoxe d'automne". En Angleterre, elles s'introduisirent au Concile de Cleveshoo, en 747. On y décida de les célébrer *secundum morem priorum nostrorum*.

Cet usage des Rogations ne devint obligatoire pour le monde catholique que sous le pape Léon III (795-816). Ce Pontife, auquel le souvenir du 25 avril—jour de la litanie de saint Marc—est intimement lié, puisque c'est à pareil jour qu'il fut assailli au moment d'une procession et cruellement maltraité, ce Pontife, dis-je, les établit dans la Ville Eternelle et de là, dans l'univers, "peu de temps après que les Eglises des Gaules ayant renoncé à la liturgie gallicane pour prendre celle de Rome, eurent à admettre dans leurs usages la procession de saint Marc".

Avant que Léon III à Rome et saint Mamert à Vienne eussent établi les trois jours des Rogations, il y avait des prières publiques qui se faisaient, malheureusement avec peu d'ordre et presque pas de dévotion. Dans la ville de Pierre, nous dit encore Mgr Duchesne, "le jour consacré était le 25 avril, date traditionnelle à laquelle les anciens Romains célébraient la fête des *Robigalia*". Elle consistait principalement dans une procession qui, de la porte Flaminienne, se rendait dans un sanctuaire de la voie Claudia. "La procession chrétienne qui lui fut substituée suivait le même parcours jusqu'au pont Milvius." Elle s'arrêtait à Saint-Valentin, dans l'atrium de Saint-Pierre, puis dans la basilique, lieu de la station.

L'Eglise romaine dut éprouver une certaine joie à la seule pensée que le pays des Gaules voulait lui aussi avoir une cérémonie de ce genre. Aussi n'hésita-t-elle pas à se rendre à la demande sollicitée ; elle alla jusqu'à étendre à tout l'univers chrétien les Rogations ou Litanies. Mais elle n'adopta pas la rigueur portée par saint Mamert. "Il lui répugnait, dit Dom Guéranger, d'attrister par le jeûne la joyeuse quarantaine que Jésus ressuscité accorde encore à ses disciplines ; elle s'est donc bornée à prescrire l'abstinence de la